

DELIBERATIONS

COMMISSION SPECIALE DE LEGISLATION

Compte rendu de l'assemblée du 26 octobre.

Sont présents: Son Honneur le Maire, l'honorable J. J. Guerin, MM. les échevins L. A. Lapointe, Président, Dubeau, Dandurand et Tétreau.

Assistent aussi à l'assemblée MM. les échevins Lamoureux, Boyd, Larivière, Clément et MM. O. Campeau, chef de Police et Oscar Lavallée, avocat de la Cité.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et ratifié.

1.—La question du changement de certains postes de cochers étant discuté,

A ce sujet, soumis un rapport du Chef de Police donnant le nombre des postes de cocher, les endroits où ils sont situés et le nombre de cochers qui stationnent sur ces postes.

Soumis aussi, une communication des avocats de la Cité, répondant négativement à la question qui leur a été posée quant au pouvoir de la Cité, de changer les postes de cochers avant l'expiration de la date du 30 Avril 1911.

La Commission prend alors en considération le rapport du Bureau des Commissaires recommandant de transporter le poste de cochers de la rue Notre-Dame Ouest, sur un certain terrain appartenant à la Compagnie de chemin de fer du Grand Tronc, près de la Gare St-Henri.

M. J. B. Bissonnette, avocat comparant devant la Commission, au nom de plusieurs contribuables de St-Henri, et explique que le poste en question se trouve placé à un endroit où la chaussée n'a que 36 pieds de largeur; que de plus, depuis que la rue a été pavée, une double voie de tramways a été posée, ce qui rend la circulation dangereuse, vu que tout un côté de la rue se trouve occupée par des cochers de place. M. Bissonnette dépose devant la Commission une photographie des lieux.

Au cours de ses remarques, M. Bissonnette déclare qu'il a été informé par M. Sénécal, ex-secrétaire de la cité-municipalité de St-Henri, que le terrain où l'on demande de transporter le poste de cochers, a été vendu à la Cie du Grand Tronc, par la Ville de St-Henri, et qu'une réserve a été faite, permettant l'établissement d'un poste de cochers sur ledit terrain.

Et un débat s'engageant, il est

Résolu: De prier M. Bissonnette de mettre par écrit les faits qu'il a exposés à cette commission afin que les avocats de la Cité prennent connaissance de ces faits et informent ladite Commission, si dans un cas particulier comme celui-ci, la Ville ne pourrait pas forcer les cochers à évacuer le poste qu'ils occupent et leur désigner un autre poste.

Il est aussi,

Résolu: De prier le chef de Police d'essayer, si possible, d'obtenir des cochers qui occupent ledit poste, un écrit qui devra être rédigé par les avocats de la Cité, par lequel ils consentent à abandonner le poste en question pour aller se placer sur le terrain de la Compagnie du Grand Tronc.

2.—Soumis le rapport du Bureau des Commissaires, recommandant que le poste de cochers, situé sur la rue Sherbrooke, en face de l'établissement des Révérendes Soeurs du Bon Pasteur, soit transporté un peu plus loin sur le côté sud de la rue Sherbrooke, à l'est de la rue Cadieux.

Résolu: De recommander au Conseil que le dit poste de cochers soit changé et que le règlement No. 163 soit amendé et qu'à cet effet le Président de cette Commission soit autorisé à donner au Conseil un avis de motion, pour annuler ledit règlement No. 163, intitulé: règlement pour amender les règlements Nos 50 et 97, concernant les

SPECIAL COMMITTEE ON LEGISLATION

Report of meeting held the 26th of October.

Present: His Worship the Mayor, Hon. J. J. Guerin, Ald. L. A. Lapointe, chairman, Dubeau, Dandurand and Tétreau.

There were also present,

Ald. Lamoureux, Boyd, Larivière, Clément and Messrs O. Campeau, chief of Police and Oscar Lavallée, City Attorney.

The minutes of the last meeting were read and confirmed.

1.—The question of changing the location of certain cabstands being discussed,

In this connection, submitted a report from the chief of Police giving the number of cabstands, the places where they are located and the number of cabmen who occupy said stands.

Submitted also a communication from the City attorneys, replying in the negative to the question put in regard to the right of the City to change the location of cabstands before the date of April 30th 1911.

The Committee then considered the report from the Board of Commissioners, recommending that the Notre-Dame street West cabstand be transferred to another piece of land owned by the Grand Trunk Ry. Co., near the St. Henry station.

Mr. J. B. Bissonnette, advocate, appeared before the Committee on behalf of several ratepayers of St. Henry, and explained that the said cabstand is located in a place where the roadway is only 36 feet wide; that, furthermore, since the street has been paved, a double street railway track has been laid, which endangers traffic, as a whole side of the street is occupied by cabmen. Mr. Bissonnette laid before the Committee a photo of the place.

In the course of his remarks, Mr. Bissonnette stated that he was informed by Mr. Sénécal, ex-secretary of the former municipality of St. Henry, that the land upon which it is proposed to transfer the cabstand was sold to the Grand Trunk Ry. Co. by the town of St. Henry and that a reserve was made permitting the establishment of a cabstand on the said land.

And a debate arising, it was

Resolved: That Mr. Bissonnette be requested to submit in writing the facts submitted to this Committee so that the City attorneys may take cognizance of said facts and inform the said Committee whether in such a particular case the City could not compel the cabmen to vacate the stand occupied by them and assign another stand to them.

It was also

Resolved: That the chief of Police be requested to obtain, if possible, from the cabmen occupying said stand, an agreement to be drafted by the City attorneys by which they consent to leave the stand in question and to station on the land of the Grand Trunk Ry. Co.

2.—Submitted the report of the Board of Commissioners, recommending that the cabstand located on Sherbrooke street, in front of the establishment of the Revd. Sisters of the Good Shepherd, be removed a little farther on the south side of Sherbrooke street east of Cadieux street.

Resolved: To recommend to Council that the said cabstand be changed and that by-law No. 163 be amended, and that, in this connection, the Chairman of this Committee be authorized to give in the Council a notice of motion amending the said by-law No. 163, entitled by-law to amend by-laws Nos. 50 and 97 concerning cabmen and